

Séance du 03 décembre 2012.

Présents : MM. DEBAISIEUX Philippe, DRAUX Didier, STIEVENART Ghislain, CEUTERICK André, GIANGRECO Pino, SIRAUT Bernard, URBAIN Fabian, LAPAGLIA Tulio, CICCONE Domenico, RUSSO, Vincenzo, DUPONT Jean-Marc, FONCK Catherine, DISABATO, Manu, BOUVIEZ Pol, VANOVERSCHELDE Sabine, DUPONT Ingrid, DESPRETZ Fabrice, van HOUT Florence, URBAIN Isabelle, GALLEZ Brigitte, WASELYNCK Ruddy, MALOU Arnaud, HAMOUMI Elmâti, DONFUT Julien, DUFRASNE Claude, TOUBEAU Alain, WILPUTTE Amélie.

M. Ph.WILPUTTE, Secrétaire Communal.

M.J-M.DUPONT, Président de séance, annonce l'ouverture d'installation du Conseil Communal.

Validation des élections communales - Communication

Mr le Secrétaire Communal donne connaissance à l'assemblée de l'Arrêté du Collège Provincial de la Province de Hainaut, en date du 22 novembre 2012, par lequel celui-ci a validé les élections qui ont eu lieu à Frameries le 14 octobre 2012 ainsi que les pouvoirs des candidats proclamés respectivement conseillers communaux titulaires et suppléants, à savoir :

Proclamation (Listes)

N°de la liste	Nom de la Liste	Nombre de sièges
1	ECOLO	1
2	P.S.	16
3	CDH	7
4	MR	2
9	PP	1

Proclamation (Effectifs)

N°de la liste	Nom de la Liste	Nom de l' élu
1	ECOLO	DISABATO Manu

N°de la liste	Nom de la Liste	Nom de l' élu
2	PS	DUPONT Jean-Marc
2	PS	URBAIN Isabelle
2	PS	SIRAUT Bernard
2	PS	DONFUT Didier
2	PS	DRAUX Didier
2	PS	GALLEZ Brigitte
2	PS	CEUTERICK André
2	PS	MALOU Arnaud
2	PS	BOUVIEZ Pol
2	PS	RUSSO Vincenzo
2	PS	HAMOUMI EI Mâti
2	PS	CICCONE Domenico
2	PS	DONFUT Julien
2	PS	DUPONT Ingrid
2	PS	LAPAGLIA Tulio

2	PS	DUFRASNE Claude
---	----	-----------------

N° de la liste	Nom de la Liste	Nom de l'élue
3	CDH	DEBAISIEUX Philippe
3	CDH	FONCK Catherine
3	CDH	STIEVENART Ghislain
3	CDH	GIANGRECO Pino
3	CDH	DESPRETZ Fabrice
3	CDH	VANOVERSCHELDE Sabine
3	CDH	URBAIN Fabien

N° de la liste	Nom de la Liste	Nom de l'élue
4	MR	van HOUT Florence
4	MR	TOUBEAU Alain

N° de la liste	Nom de la Liste	Nom de l'élue
9	PP	WASELYNCK Ruddy

Proclamation (Suppléants)

N° de la liste	Nom de la Liste		Nom de l'élue
1	ECOLO	Premier suppléant	BOULET Juliette
1	ECOLO	2 ^{ème} suppléant	LIBIOULLE Pierre
1	ECOLO	3 ^{ème} suppléant	BRAQUENIER Véronique
1	ECOLO	4 ^{ème} suppléant	ROLAND Marie-Emma
1	ECOLO	5 ^{ème} suppléant	CORNEZ Sabine
1	ECOLO	6 ^{ème} suppléant	ALAIMO Concetta
1	ECOLO	7 ^{ème} suppléant	PRETTE Anna
1	ECOLO	8 ^{ème} suppléant	GODFROID Cécile
1	ECOLO	9 ^{ème} suppléant	ROMITO Antonia
1	ECOLO	10 ^{ème} suppléant	MATANI Bruno
1	ECOLO	11 ^{ème} suppléant	DIEU Katty
1	ECOLO	12 ^{ème} suppléant	SABIA Fabiola
1	ECOLO	13 ^{ème} suppléant	FANTACONE Francesco
1	ECOLO	14 ^{ème} suppléant	MOERMAN Romain
1	ECOLO	15 ^{ème} suppléant	VILLERS Sophie
1	ECOLO	16 ^{ème} suppléant	SCARDINO Francesco
1	ECOLO	17 ^{ème} suppléant	NDERAGAKURA David
1	ECOLO	18 ^{ème} suppléant	CENTOLA Michaël
1	ECOLO	19 ^{ème} suppléant	DURIEUX Pascal
1	ECOLO	20 ^{ème} suppléant	RICOTTONE Cathy
1	ECOLO	21 ^{ème} suppléant	DUVAUCHEL Marc
1	ECOLO	22 ^{ème} suppléant	MALSCHAERT Yvette
1	ECOLO	23 ^{ème} suppléant	DUBOIS Audrey
1	ECOLO	24 ^{ème} suppléant	BERHIN Jean-François
1	ECOLO	25 ^{ème} suppléant	DUBOIS Charles
1	ECOLO	26 ^{ème} suppléant	VARSALONA Vincenzo

N° de la liste	Nom de la Liste		Nom de l'élue
2	P.S.	Premier suppléant	WILPUTTE Amélie
2	P.S.	2 ^{ème} suppléant	BLANCHEZ Monique
2	P.S.	3 ^{ème} suppléant	CROMBEZ Barbara

2	P.S.	4 ^{ème} suppléant	PUTZOLU Laura
2	P.S.	5 ^{ème} suppléant	STEENHAUT Aymeline
2	P.S.	6 ^{ème} suppléant	DEMOUSTIER Jocelyne
2	P.S.	7 ^{ème} suppléant	LAMBERT Pascal
2	P.S.	8 ^{ème} suppléant	HANUISE Audeline
2	P.S.	9 ^{ème} suppléant	URBAIN Claudine
2	P.S.	10 ^{ème} suppléant	DEMOUSTIER Emilie
2	P.S.	11 ^{ème} suppléant	HANOTIERE Amali

N° de la liste	Nom de la Liste		Nom de l'élue
3	CDH	Premier suppléant	RUELLE Carl
3	CDH	2 ^{ème} suppléant	DELHAYE Jean-Paul
3	CDH	3 ^{ème} suppléant	ZECCHIN Flavio
3	CDH	4 ^{ème} suppléant	FAUVIAUX Ghislain
3	CDH	5 ^{ème} suppléant	ROBBE Vanessa
3	CDH	6 ^{ème} suppléant	VIOT Aurélie
3	CDH	7 ^{ème} suppléant	CABRE-VERTENEUIL Claudette
3	CDH	8 ^{ème} suppléant	RISTAGNO-BLONDIAU Micheline
3	CDH	9 ^{ème} suppléant	THOMAS Michel
3	CDH	10 ^{ème} suppléant	LARMUSIAU Laurent
3	CDH	11 ^{ème} suppléant	FAUVIAUX-MORESCO Astrid
3	CDH	12 ^{ème} suppléant	RENARD Régine
3	CDH	13 ^{ème} suppléant	HORLIN Laurence
3	CDH	14 ^{ème} suppléant	COJA Jean-Michel
3	CDH	15 ^{ème} suppléant	MATHIEU- DESCAMPHELAIRE ISABELLE
3	CDH	16 ^{ème} suppléant	BAUWENS Alain
3	CDH	17 ^{ème} suppléant	BRIJNAERT Dorothee
3	CDH	18 ^{ème} suppléant	MALLEM Salima
3	CDH	19 ^{ème} suppléant	RAIROUX Christine
3	CDH	20 ^{ème} suppléant	GAMMOUDI Tahar

N° de la liste	Nom de la Liste		Nom de l'élue
4	MR	Premier suppléant	FORTEZ Pierre
4	MR	2 ^{ème} suppléant	MURATORE Angela
4	MR	3 ^{ème} suppléant	LECLERCQ Virginie
4	MR	4 ^{ème} suppléant	BARANDOOZY Reza
4	MR	5 ^{ème} suppléant	HANNOTTE Fabienne
4	MR	6 ^{ème} suppléant	VELTRI Orian
4	MR	7 ^{ème} suppléant	SANTUS Jérôme
4	MR	8 ^{ème} suppléant	HOYAUX Lidvine
4	MR	9 ^{ème} suppléant	LAMBERT Pol
4	MR	10 ^{ème} suppléant	HOYAUX Thierry
4	MR	11 ^{ème} suppléant	SURIN Sylvain
4	MR	12 ^{ème} suppléant	COSTANZO Lydia
4	MR	13 ^{ème} suppléant	GERIN Patrick
4	MR	14 ^{ème} suppléant	BARANDOOZY Aurélie
4	MR	15 ^{ème} suppléant	FINET Raymond
4	MR	16 ^{ème} suppléant	DUFOUR Benoît

4	MR	17 ^{ème} suppléant	GIERTZ Francis
4	MR	18 ^{ème} suppléant	DESSILLY Laure
4	MR	19 ^{ème} suppléant	LECOCQ Laurence
4	MR	20 ^{ème} suppléant	BIANCONI Elena
4	MR	21 ^{ème} suppléant	CORDIER Bernadette
4	MR	22 ^{ème} suppléant	TRESEGNIE Christel
4	MR	23 ^{ème} suppléant	CAUFRIEZ Jean
4	MR	24 ^{ème} suppléant	BLANQUET Nicole
4	MR	25 ^{ème} suppléant	DECAMPS Saskia

Installation des Membres du Conseil – Désistement d'un Conseiller Communal élu - Remplacement

Le Président fait d'abord observer :

- 1) que par sa lettre du 16/11/2012 Mr Didier DONF UT, élu sur la liste PS, a fait savoir qu'il renonçait au poste de conseiller communal ;
- 2) que Melle Amélie WILPUTTE, par courrier du 20 novembre, a accepté le poste ;

Prestation de serment et installation des Conseillers Communaux

Il invite les élus à prêter alternativement le serment prescrit par l'article L1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation qui s'énonce comme suit :

- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du peuple belge ».

Prenant acte de ces prestations de serment, MM. DEBAISIEUX Philippe, DRAUX Didier, STIEVENART Ghislain, CEUTERICK André, GIANGRECO Pino, SIRAUT Bernard, URBAIN Fabian, LAPAGLIA Tulio, CICCONE Domenico, RUSSO, Vincenzo, FONCK Catherine, DISABATO, Manu, BOUVIEZ Pol, VANOVERSCHELDE Sabine, DUPONT Ingrid, DESPRETZ Fabrice, van HOUT Florence, URBAIN Isabelle, GALLEZ Brigitte, WASELYNCK Ruddy, MALOU Arnaud, HAMOUMI Elmâti, DONFUT Julien, DUFRASNE Claude, WILPUTTE Amélie, TOUBEAU Alain

sont ensuite installés dans leurs fonctions de Conseillers communaux.

Fixation du tableau de préséance

En application des articles 1 à 3 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, l'ordre de préséance est établi comme suit :

Nom et prénom du conseiller	Date D'ancienneté	Nombre de voix après dévolution si aequo dans l'ancienneté
DEBAISIEUX Philippe	01/01/1989	2400
DRAUX Didier	01/01/1989	624
STIEVENART Ghislain	01/01/1989	501

CEUTERICK André	01/01/1989	436
GIANGRECO Pino	01/01/1995	
SIRAULT Bernard	10/02/2000	
URBAIN Fabian	01/01/2001	247
LAPAGLIA Tulio	01/01/2001	242
CICCONE Domenico	26/04/2001	
RUSSO Vincenzo	06/02/2003	
DUPONT Jean-Marc	04/12/2006	5854
FONCK Catherine	04/12/2006	1038
DISABATO Manu	04/12/2006	487
BOUVIEZ Pol	04/12/2006	378
VANOVERSCHELDE Sabine	04/12/2006	286
DUPONT Ingrid	04/12/2006	242
DESPRETZ Fabrice	24/09/2009	
van HOUT Florence	24/05/2012	
URBAIN Isabelle	03/12/2012	5854
GALLEZ Brigitte	03/12/2012	554
WASELYNCK Ruddy	03/12/2012	502
MALOU Arnaud	03/12/2012	408
HAMOUMI Elmâti	03/12/2012	315
DONFUT Julien	03/12/2012	293
DUFRASNE Claude	03/12/2012	204
WILPUTTE Amélie	03/12/2012	187
TOUBEAU Alain	03/12/2012	131

Pacte de Majorité – Adoption

En application de l'article L1123-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Secrétaire Communal fait part à l'assemblée qu'il a reçu, le 12 novembre 2012, un projet de Pacte de Majorité émanant des groupes politiques PS-MR présentant :

Bourgmestre : Jean-Marc DUPONT

1^{er} Echevin : Didier DRAUX

2^{ème} Echevine : Brigitte GALLEZ

3^{ème} Echevin : Bernard SIRAULT

4^{ème} Echevine : Isabelle URBAIN

5^{ème} Echevine : Florence van HOUT

Président du CPAS : Julien DONFUT

Ce document est soumis au vote, à haute voix, de chaque conseiller communal, lequel est adopté par 18 voix « pour » à savoir :

- MM. DRAUX Didier, CEUTERICK André, SIRAULT Bernard, LAPAGLIA Tulio, CICCONE Domenico, RUSSO, Vincenzo, DUPONT Jean-Marc, BOUVIEZ Pol, DUPONT Ingrid, van HOUT Florence, URBAIN Isabelle, GALLEZ Brigitte, MALOU Arnaud, HAMOUMI Elmâti, DONFUT Julien, DUFRASNE Claude, TOUBEAU Alain, WILPUTTE Amélie

et 9 voix « contre », à savoir :

- MM. DEBAISIEUX Philippe, STIEVENART Ghislain, GIANGRECO Pino, URBAIN Fabian, FONCK Catherine, DISABATO, Manu, VANOVERSCHELDE Sabine, DESPRETZ Fabrice, WASELYNCK Ruddy

Bourgmestre – Prestation de serment

Suite à l'adoption du Pacte de Majorité et en application de l'article L1126-1 al.4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, Mr. Didier DRAUX, 1^{er} échevin sortant, invite Mr Jean-Marc DUPONT à prêter le serment constitutionnel entre ses mains et le déclare installé dans ses fonctions de Bourgmestre, le félicite et lui remet son écharpe.

Prestation de serment et installation du Collège Communal

MM. DRAUX, GALLEZ, SIRAUT, URBAIN et van HOUT prêtent alors le serment constitutionnel entre les mains de Mr Jean-Marc DUPONT, Bourgmestre, qui les déclare installés dans leurs fonctions, les félicite et leur remet leur écharpe.

Attributions des Membres du Collège Communal – Communication

Mr le Secrétaire communal communique à l'assemblée la répartition des tâches entre les membres du Collège Communal, à savoir :

NOMS – PRENOMS	ATTRIBUTIONS
Jean-Marc DUPONT Bourgmestre	<ul style="list-style-type: none">• Police• Administration générale• Personnel• Communication• Environnement• Lutte contre les incivilités• Propreté publique• Patrimoine• Développement stratégique local• Mons 2015
Didier DRAUX 1 ^{er} Echevin	<ul style="list-style-type: none">• Aménagement du territoire, Urbanisme• Rénovation urbaine• Travaux – Espaces verts• Mobilité• Sports• Vie associative

Brigitte GALLEZ 2 ^{ème} Echevine	<ul style="list-style-type: none"> • Finances • PCS - Jeunesse • Emploi • Logement
Bernard SIRAULT 3 ^{ème} Echevin	<ul style="list-style-type: none"> • Etat Civil – Population • Cimetières • Temps libre • Tourisme • EPN • Agriculture • Développement rural
Isabelle URBAIN 4 ^{ème} Echevine	<ul style="list-style-type: none"> • Culture • Lecture publique • Mémoire, Groupements patriotiques • Enseignement artistique
Florence van HOUT 5 ^{ème} Echevine	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement • Petite enfance • Accueil extra-scolaire • Commerce - Entreprises

Désignation des Membres du Conseil de l'Action Sociale

En application des Articles 10, 11 et 12 de la Loi du 08/07/1976 Organique des C.P.A.S. telle que modifiée par le Décret du 26/04/2012, le Président informe l'assemblée que chaque groupe politique a remis, dans les formes et délais prévus à l'article 11 de la Loi précitée, une liste de candidats au Conseil de l'Action Sociale et en donne lecture :

Le groupe P.S. présente : Mr Julien DONFUT
 Mr Pascal LAMBERT
 Mme Barbara CROMBEZ
 Mr Thomas LUPANT
 Mme Jocelyne DEMOUSTIER
 Mr Luigi FERRETTI
 Mme Muriel BATISTINI

Le groupe C.D.H. présente : Mr Joël SOTTEAU
 Mme Dorothee BRIJNAERT
 Mr Flavio ZECCHIN

Le groupe M.R. présente : Mme Fabienne HANNOTTE

En application de l'article 12 de la loi précitée, ces candidats sont élus de plein droit et le Président proclame immédiatement le résultat de cette élection.

Election des Membres du Conseil de Police

Vu la Loi du 07 décembre 1998 organisant un service de Police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu l'Arrêté Royal du 20 décembre 2000 relatif à l'élection des Membres du Conseil de Police dans chaque Conseil Communal ;

Considérant que l'Article 18 de ladite Loi prévoit que l'élection des Membres du Conseil de Police a lieu au cours de la séance publique lors de laquelle le Conseil Communal est installé ou au plus tard dans les dix jours. Si ce dernier jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié légal, le délai est prolongé jusqu'au prochain jour qui n'est pas un samedi, un dimanche ou un jour férié légal ;

Considérant que le Conseil de Police de la Zone Pluricommunale réunissant les communes de :

- Boussu – Colfontaine – Frameries – Quaregnon & Saint-Ghislain

est composé de 23 membres élus, conformément à l'Article 12, alinéa 1^{er}, de la Loi du 07 décembre 1998 ;

Considérant que, conformément à l'Article 12, alinéa 2, de la Loi du 07 décembre 1996, le Conseil Communal doit procéder à l'élection de cinq Membres du Conseil Communal au Conseil de Police ;

Considérant que chacun des Conseillers Communaux dispose de trois voix, conformément à l'Article 12 de la Loi du 07 décembre 1998 ;

Vu les actes de présentation, au nombre de trois, introduits conformément aux Articles 2, 4 & 5 de l'Arrêté Royal du 20 décembre 2000 relatif à l'élection des Membres du Conseil de Police dans chaque Conseil Communal ;

Considérant que, respectivement, ces actes présentent les candidats mentionnés ci-après et qu'ils sont signés par les élus au Conseil Communal suivants

Conseillers Communaux qui font la présentation :

- MM. Didier DRAUX, Philippe DEBAISIEUX & Rudy WASELYNCK

Candidats-membres effectifs

M. Domenico CICCONE
M. André CEUTERICK
M. El Mâti HAMOUMI
M. Arnaud MALOU
M. Ghislain STIEVENART

M. Fabrice DESPRETZ

M. Rudy WASELYNCK

Candidats – suppléants

Mme Ingrid DUPONT
Mme Ingrid DUPONT
M. Claude DUFRASNE
M. Claude DUFRASNE
1. M. Philippe DEBAISIEUX
2. Mme Sabine VANOVERSHELDE
1. M. Fabian URBAIN
2. M. Pino GIANGRECO
M. Rudy WASELYNCK

Vu la liste de candidats établie par le Bourgmestre, conformément à l'Article 7 de l'Arrêté Royal précité, sur la base desdits actes de présentation et libellée comme suit :

1. M. André CEUTERICK
2. M. Domenico CICCONE
3. M. Fabrice DESPRETZ
4. M. El Mâti HAMOUMI
5. M. Arnaud MALOU
6. M. Ghislain STIEVENART
7. M. Rudy WASELYNCK

Considérant que Mr WASELYNCK intervient en séance publique et sollicite le retrait de sa candidature en qualité de membre du Conseil de Police ;

Etabli que Mme Amélie WILPUTTE et Mr Manu DISABATO Conseillers Communaux (les deux moins âgés non candidats au Conseil de Police et non membres du Collège Communal) assistent le Bourgmestre lors des opérations du scrutin et du recensement des voix (Article 10 de l'Arrêté Royal du 20 décembre 2000) ;

Il est procédé, en séance publique et à scrutin secret, à l'élection des Membres Effectifs et de leurs suppléants du Conseil de Police :

- 27 Conseillers prennent part aux scrutins et reçoivent chacun trois bulletins de vote ;
- 81 bulletins de vote sont remis au Bourgmestre et à ses assesseurs ;

En ce qui concerne ces bulletins, le recensement des voix donne le résultat suivant :

- 0 .bulletin non valable
- bulletin blanc
- 81 bulletins valables

Les suffrages exprimés sur les 81 bulletins de vote valables, se répartissent comme suit :

Nom & Prénom des candidats membres effectifs	Nombre de voix obtenues
CEUTERICK André	14
CICCONE Domenico	14
DESPRETZ Fabrice	14
HAMOUMI El Mâti	14
MALOU Arnaud	12
STIEVENART Ghislain	13
WASELYNCK Ruddy	0
Nombre total de votes :	81

Durant la procédure d'élection des membres du Conseil de Police, Mme Catherine FONCK, au nom du Groupe CDH, fait remarquer que Mr Jean-Marc DUPONT a omis de prêter serment en qualité de conseiller communal ; La procédure est interrompue et Mr Jean-Marc DUPONT, Bourgmestre sortant, prête serment en qualité de Conseiller Communal entre les mains de Mr Didier DRAUX, 1^{er} Echevin sortant et à nouveau en qualité de bourgmestre entre les mains de Mr Didier DRAUX, 1^{er} Echevin sortant ;

La procédure d'élection des membres du Conseil de Police reprend :

Mr le Bourgmestre constate que les suffrages ont été exprimés au nom des candidats Membres effectifs présentés selon les règles ;

Constata que :

1. CEUTERICK André
2. CICCONE Domenico
3. DESPRETZ Fabrice
4. HAMOUMI EI Mâti
5. STIEVENART Ghislain

candidats membres effectifs qui ont obtenu le plus grand nombre de voix sont élus ;

Par conséquent, le Bourgmestre constate que :

Sont élus Membres effectifs du Conseil de Police	Les candidats présentés à titre de suppléants pour chaque Membre effectif élu mentionné ci contre sont de plein droit et dans l'ordre de l'acte de présentation, suppléants de ces Membres effectifs
1/ CEUTERICK André	1/ DUPONT Ingrid
2/ CICCONE Domenico	1/ DUPONT Ingrid
3/ DESPRETZ Fabrice	1/ URBAIN Fabian 2/ GIANGRECO Pino
4/ HAMOUMI EI Mâti	1/ DUFRASNE Claude

5/ STIEVENART Ghislain	1/ DEBAISIEUX Philippe 2/ VANOVERSCHELDE Sabine
------------------------	----------------------------------------------------

- Constate que la condition d'éligibilité est remplie par tous
- les candidats membres effectifs élus et suppléants ;

Constate que :

- aucun membre effectif ne se trouve dans un des cas d'incompatibilité précisés à l'Article 15 de la Loi du 07 décembre 1998 ;

Délégation de pouvoirs du Conseil Communal

Le Collège Communal propose au Conseil Communal de renouveler les délégations données antérieurement :

Au Collège Communal, en ce qui concerne :

- La désignation des agents communaux temporaires et intérimaires ainsi que les agents contractuels occupés dans le cadre du Décret du 25 avril 2002 relatif aux Aides à la Promotion de l'Emploi et les agents repris dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle, les Plans ACTIVA, WIN WIN & MARIBEL SOCIAL
- Les marchés relatifs à la gestion journalière de la Commune, dans les limites des crédits existants à cet effet au budget ordinaire
- L'octroi des concessions de sépultures ou de columbarium dans les cimetières communaux

A M.le Bourgmestre, en ce qui concerne :

- La décision de prendre des mesures de police en certaines circonstances, dans l'intérêt de l'ordre, de la tranquillité publique, de la sûreté et de la commodité du passage dans les rues et places publiques.

Le Conseil Communal :

Par 7 « Abstentions », à savoir :

- MM. DEBAISIEUX, STIEVENART, GIANGRECO, URBAIN F., FONCK, VANOVERSCHELDE, DESPRETZ

Et 20 voix « Pour », à savoir :

- MM.DUPONT, DRAUX, GALLETZ, SIRAUT, URBAIN I., van HOUT, CEUTERICK, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT I., WAZELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DONFUT, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU

renouvelle les délégations données antérieurement.

Conseil Communal – Date de la prochaine séance

M.le Président informe l'Assemblée que le prochain Conseil Communal se réunira le jeudi 20 décembre 2012.

Discours des Autorités Communales

M. R.WASELYNCK, Conseiller Communal au nom du Groupe Parti Populaire

« Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Echevins, Conseillers et Citoyens,

Je tiens à remercier les électeurs qui m'ont fait confiance en votant pour le Parti Populaire.

Les récentes élections ont démontré que la politique actuelle ne rassurait pas l'électorat, d'où leur choix de voter pour un parti à leur écoute, un parti prêt à faire appliquer leurs souhaits, qu'il s'agisse d'économie, de sécurité, d'emploi, d'immigration pour ne citer que quelques sujets préoccupants.

Je tiens à souligner mis à part quelques soucis mineurs, la bonne tenue de ces élections et le fair-play de celles et ceux qui se reconnaîtront.

Ce siège obtenu ne sera pas celui de la figuration mais bien celui d'une volonté forte de porter les desideratas de celles et ceux qui souhaitent le changement et une amélioration dans notre Commune. Le travail ne manque certes pas et j'espère, ainsi que mon équipe, pouvoir travailler au mieux, pour le bien être de toutes et tous.

Notre parti sera fidèle à sa parole. Dans un premier temps, nous souhaitons instaurer la consultation populaire, estimant que la population est en droit de donner un avis sur le devenir de notre Commune. Nous ne comprenons pas d'ailleurs pourquoi les majorités précédentes ne l'ont pas fait bien avant.

Ensuite, nous aborderons les autres points de notre programme, avec, nous le souhaitons, une volonté claire d'aider les autres formations, d'opposition ou non.

Un exemple parmi d'autres est :

- Étudier pourquoi notre Commune possède l'IPP aussi élevé, ce qui n'est pas le cas dans la Commune voisine, Mons.

Il est également nécessaire d'appliquer des contrôles ainsi qu'un recensement de ce que l'on pourrait nommer les faux frontaliers. De même, il faudra renforcer les contrôles des personnes, fraudant les services sociaux ou l'ONEM, profiter du système n'est pas acceptable.

Notre Commune est loin d'être à l'abri de l'insécurité, des incivilités. Notre programme propose des solutions sur ce point, que nous souhaitons, ne pas voir accaparées par certains, à des fins électorales.

Des travaux ont été entrepris pour la mobilité, les plus visibles peu de temps avant les élections, histoire que l'électorat garde cela à l'esprit quoiqu'on en dise. Cet état de fait est loin d'être une nouveauté. Néanmoins, il y a encore beaucoup à faire,

sans que l'on nomme du collage de rustines dans certaines rues, parfois trop étroites ou possédant des trottoirs immenses sans zone de déchargement pour les fournisseurs dans le centre. Pour ces futurs travaux, nous souhaiterions un audit indépendant, pour un contrôle d'adjudication de travaux et de la mise en œuvre de ceux-ci. Ceci en toute transparence et visible par toutes et tous.

Nous avons également des projets pour le PASS, afin de le rendre plus attrayant, rentable aussi. Nous exposerons ces idées prochainement.

L'immigration sera aussi au centre de nos préoccupations sans racisme primaire comme l'on tenterait de le faire croire. Tout comme les citoyens, l'immigration à dater du moment où elle reste dans des proportions acceptables pour assurer un logement et un emploi pour tous, ne nous pose pas de problème. Les personnes ne partageant, par contre, ni nos valeurs et souhaitant imposer leur idéologie, leur religion, profiter du système ne sont, quant à elles pas les bienvenues. Au Parti Populaire, nous disons : « No Passaran » !

Nous avons essuyé certaines attaques dont l'une d'un permanent syndical, qui ne semble pas avoir compris où ne souhaite pas comprendre notre programme, nous traitant de nazis alors qu'au sein même de notre pays, certains souhaiteraient instaurer la Sharia. Nul doute pour notre part que nous n'accepterons pas d'être bassement attaqués de la sorte. La justice sera sollicitée si d'autres insinuations de ce genre reviennent sur la table. Mais nous avons l'habitude de certaines attaques primaires et dénuées de bon sens, où d'autres faits tels que la presse qui nous a muselés depuis le début.

Pour conclure, mon intention et celle de mon parti n'est de faire une guerre non constructive mais bien d'aller de l'avant, avec toute personne de bonne volonté, pour que les Framerois et Frameroises se sentent bien dans la vie de tous les jours.

Je souhaite néanmoins féliciter l'ensemble des élus, ainsi que les élus de la famille et de leurs amis.

Vive le Roi, Vive la Reine, Vive la Belgique Unie, Vive Frameries et ses Framerois !

M. DISABATO, Conseiller Communal, au nom du Groupe Ecolo

M.Disabato relève qu'il n'est jamais bon d'opposer les gens entre eux.

Il ne soutient pas la majorité, il faut pouvoir juger sur des bases concrètes.

M.Disabato remercie ceux et celles qui auparavant siégeaient au Collège et au Conseil Communal. Il remercie les Conseillers Communaux qui n'ont pas été réélus lors de cette mandature pour le travail réalisé durant les années précédentes.

Il se réjouit du public nombreux à l'occasion de cette séance d'installation et souligne le fait que la démocratie existe soit un très bon point.

Une commune est considérée comme le niveau de pouvoir le plus proche du citoyen. On y vit de bonnes et de moins bonnes choses.

Au cours de cette nouvelle mandature, beaucoup de travail devra être réalisé tant pour la détresse de certains habitants que pour l'environnement.

Il n'y a pas lieu de subir la majorité composée par le PS & le MR ; le PS avait le choix d'opter pour une majorité progressiste.

Cependant, il porte une critique à l'égard du MR qui est une alliance contre nature ; pour lui, ce n'est pas un bon signal.

Néanmoins, malgré ces critiques, il souhaite bonne chance au Conseil Communal et ce, pour le bien et l'intérêt des citoyens.

Madame C.FONCK, Conseillère Communale, au nom du Groupe CDH

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les échevins et conseillers communaux,
Mesdames, Messieurs,
Chers concitoyens,

Tradition oblige, je commencerai par féliciter tous ceux qui ont aujourd'hui prêté serment, en leur souhaitant d'exercer pleinement leurs responsabilités en tant que représentants élus de la société civile.

Aujourd'hui c'est le 1^{er} conseil communal de cette législature : au nom de mon groupe, je tiens d'abord à remercier particulièrement les Frameroises et les Framerois qui nous ont accordé leur confiance lors des élections, ainsi que ceux qui se sont engagés et qui ont soutenu notre équipe.

Le cdh est la 2^e force politique de Frameries. Le PS a choisi de s'allier au MR pour gouverner la commune. Mon groupe assumera donc ses responsabilités de groupe d'opposition puisque tel a été le choix du PS. Nous ferons notre travail avec détermination, avec vigilance, avec créativité !

Depuis les élections, près de 2 mois se sont écoulés. Ce soir, j'espérais, comme vous, que la majorité PS MR allait enfin révéler son programme des 6 années à venir et que nous allions pouvoir en débattre ce soir...mais il n'en est rien. Pourtant, on a beaucoup entendu parler de Frameries dans la presse. Mais rien sur le projet de la nouvelle majorité PS MR pour Frameries. On a par contre beaucoup lu sur les mandats du PS. Chaque jour a apporté son lot de nouvelles informations du feuilleton...Est-ce comme cela que le collège pourra travailler de manière efficace pour les citoyens ? Je ne le pense pas.

Pour nous, l'essentiel n'est pas dans les mandats mais dans le projet. Et le cdH aura à cœur d'être un moteur de propositions pour améliorer le quotidien des citoyens de Frameries !

Faut-il rappeler qu'à Frameries, seule la moitié des gens en âge de travailler travaillent ? Faut-il rappeler que les framerois ont 2 ans d'espérance de vie en moins que les belges...? C'est à cela que nous devons travailler sans relâche !

Face aux nombreux défis, c'est un programme ambitieux dont ont besoin les framerois. Ce programme nous l'attendons toujours.

La diminution du taux de chômage doit être l'objectif majeur pour le cdh : permettre à chacun de trouver un travail et permettre ainsi d'avoir un revenu pour vivre décemment. Cela nécessite d'accompagner les jeunes pas seulement à l'école, mais de l'école jusqu'au premier emploi. L'attention doit être portée aussi vers les indépendants et les PME pour les attirer et les soutenir, et générer ainsi de l'emploi local.

Frameries doit redevenir une ville dynamique, avec les 2 axes commerciaux de Frameries centre et de La Bouverie redéployés, attractifs. Dans 3 semaines, ce sont les périodes de fêtes. Il est temps de capitaliser sur la rénovation urbaine et de pouvoir aider les commerçants qui ont été pénalisés par les trop longs chantiers, et qui sont de nouveau aujourd'hui soumis à rude épreuve avec la bande de délinquants qui a détruit toutes leurs décorations des fêtes. Nous demandons donc au nouveau collègue qu'une grande action en urgence soit lancée pour soutenir les commerçants, avec une vraie mise en valeur des commerces, pour attirer les gens vers Frameries.

Frameries doit aussi devenir plus sûre, une commune où on n'a pas peur de laisser sa voiture sur le parking de la gare, ni de traverser une route dans le noir. L'actualité est brûlante sur le sujet : je fais référence au tragique accident dont a été victime un piéton il y a quelques jours. Je ne peux d'ailleurs que regretter que la sécurité routière ne soit pas reprise dans les attributions des échevins. Pour mon groupe, la sécurité routière (et les points noirs à risque sont nombreux sur la commune) aurait dû être reprise comme une compétence propre. Un plan pour renforcer la sécurité routière doit être mis en place à l'échelle de chaque quartier! Dans une ville, la sécurité doit aussi rimer avec mobilité : par exemple des améliorations urgentes sont à prévoir autour de toutes les écoles. En termes de mobilité, n'oublions pas les navetteurs qui prennent le train ou le bus. Un exemple : beaucoup d'argent est investi dans la gare de Mons. Mais les navetteurs de Frameries sont oubliés. Avec des collègues, j'irai demain plaider auprès du ministre Magnette pour que la gare de Frameries soit améliorée, et que des trains puissent de nouveau desservir Frameries le week-end.

La propreté a fait l'objet de nombreuses campagnes de prévention. Il faut maintenant passer à l'étape supérieure. Pour la propreté, comme pour la lutte contre la délinquance, il faut maintenant sanctionner sévèrement et immédiatement les incivilités de tout type. Le projet de loi de la ministre de l'intérieur, Joëlle Milquet, prévoit ces sanctions, je l'ai moi-même déposé à la Chambre. Nous voulons qu'il soit appliqué sur Frameries pour que chaque incivilité ou acte de délinquance soit sanctionné sous forme d'amende ou de travail d'intérêt général.

Frameries a la chance d'être aussi une commune verte avec ses différents villages Eugies, Noirchain, Sars-la-bruyère. Nous nous battons pour que leur caractère rural soit absolument préservé.

Plus que jamais dans la crise que nous vivons, l'attention doit être portée à chacun des citoyens, des tout-petits aux aînés, il nous faut soutenir les familles. J'ai permis l'ouverture de très nombreuses places d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans sur Frameries, dans les crèches communales et associatives, de nouvelles places vont s'ouvrir encore grâce à l'autorisation et au financement que j'ai octroyé comme ministre de l'enfance. J'en suis fière ! D'ici 10 ans, les plus de 65 ans augmenteront de 10% sur notre commune. Il nous faut donc doper les services aux personnes, aux seniors et aux personnes isolées. Enfin, les grands travaux sont une chose, mais mon groupe insiste sur la poursuite de la rénovation des voiries et trottoirs qui permettront à tous, et singulièrement aux aînés et aux personnes à mobilité réduite, de se déplacer sans risques.

Nous n'avons qu'un objectif : faire avancer Frameries. Lui redonner du punch, de la vivacité et de la convivialité !

Pour répondre à ces défis, les politiques ne sont rien sans les acteurs du quotidien que vous êtes. Je tiens donc à saluer d'abord et remercier le personnel communal. Nous serons attentifs à ce que vous puissiez travailler dans la sérénité. Je tiens ensuite à saluer tout l'investissement quotidien de tous les acteurs de Frameries qui, à travers leur

engagement professionnel, associatif, ou bénévole, œuvrent à faire avancer Frameries et ses habitants. Les domaines sont nombreux : éducation, familles, aînés, sécurité, activités culturelles, sportives, commerce, entreprises,...je ne peux les citer tous. Frameries compte, grâce à vous, beaucoup de talents et de belles réussites !

Avec l'ensemble des citoyens, n'hésitez pas à faire entendre votre voix ! Rassemblez-vous, mobilisez-vous ! Vous pouvez vous aussi trouver votre place au conseil communal en interpellant directement le collège lors du conseil, c'est prévu explicitement dans la loi. Faites entendre votre voix, vos projets ! Il est temps que le conseil puisse beaucoup plus s'ouvrir et interagir directement avec les citoyens.

Je pense que rien n'est plus contagieux que l'enthousiasme. Comme vous le voyez, de l'enthousiasme, j'en ai. Votre présence de ce soir en témoigne également !

Nous avons juré fidélité au Roi, respect de la Constitution et des lois. C'est surtout avec le cœur que je tiens à prendre, au nom du cdH, un engagement fort vers l'ensemble des citoyens de Frameries : mettre nos compétences à votre service, être la voix de tous les habitants de Frameries, être votre voix. Et la porter haut et fort au conseil communal ! Vous pouvez compter sur nous !

Merci pour votre attention ».

M. A.TOUBEAU, Conseiller Communal au nom du Groupe MR

Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames, Messieurs les Echevins & Conseillers Communaux,
Mesdames, Messieurs,

Ne pas dire d'emblée ma satisfaction de renouer avec des responsabilités communales serait bouder mon plaisir. D'autant que les relations que j'ai construites avec la plupart des Conseillers et des fonctionnaires de l'Administration sont empreintes de camaraderie, voire d'amitié.

Au-delà des clivages politiques, j'apprécie beaucoup de retrouver ici des hommes et des femmes qui font don de temps et d'énergie pour le mieux être de leurs concitoyens.

En soi, cela mérite l'estime de chacun, qu'il se trouve dans la majorité ou sur le banc de la minorité.

Cette participation active requiert un socle commun de considérations et on peut citer :

- la primauté de la personne humaine et sa dignité
- l'égalité entre hommes et femmes
- l'égalité des droits et des chances pour tous
- le respect des libertés fondamentales
- la responsabilité
- la solidarité sociale
- le travail.

C'est dans cet état d'esprit de respect des opinions et convictions que Florence van HOUT, Fabienne HANNOTTE et moi tenons à assumer les tâches qui nous incomberont.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, permettez-moi un bref commentaire de la situation politique à Frameries telle qu'elle se présente à nous, Membres du Mouvement Réformateur.

Si, aujourd'hui, le Parti Socialiste et le Mouvement Réformateur ont décidé de s'associer pour construire ensemble l'avenir de Frameries, cela a soulevé bien des interrogations parmi les militants des divers partis et parmi la population qui s'intéresse un tant soit peu à la chose publique.

Il n'échappera à personne que le MR de Frameries avait subi un véritable tsunami au cours de la mandature communale qui s'achève et que, durant ces dernières années, il avait perdu de sa crédibilité en raison de la défection de ses élus.

Cette période peu glorieuse appartient désormais au passé et nous nous sommes regroupés autour de Florence qui, durant tout ce temps, parvint à entretenir la flamme bleue dans le cadre du CPAS. Aujourd'hui encore, nous nous employons à reconstruire notre section.

Avant de nous lier l'un à l'autre, PS & MR, il nous a paru important de nous attarder sur nos valeurs fondamentales ne serait ce que :

- notre tolérance pour toutes les opinions honorables et sincères
- notre liberté de penser et d'agir
- notre approche humaniste des situations...

Des valeurs auxquelles, les uns comme les autres, nous sommes fermement attachés et qui font que nous évoluons dans un climat de confiance mutuelle.

Les conditions de l'alliance étaient déterminées, et même si les raisons du cœur peut s'avérer capitales pour la pérennité du couple, elles ne suffisent pas à justifier le mariage.

Qu'on ne s'y trompe pas, malgré ce que je viens de développer et même si l'ambiance est chaleureuse, il s'agit plus d'un mariage de raison que d'un mariage d'amour...

Sans pouvoir préjuger du résultat des scrutins régionaux et fédéraux des prochaines années, c'est une manière infaillible d'assurer à la Commune de Frameries des relais vers les autres instances du pouvoir en ces temps de crise exceptionnelle.

Au-delà de ces convergences, nous partageons également la manière d'aborder de nombreux projets sur le plan local, le choix des priorités en matière :

- de sécurité
- de répression des incivilités
- de poursuite de la Rénovation Urbaine
- des actions visant à maintenir la cohésion sociale et notre souci d'intensifier l'aide apportée aux plus défavorisés par l'éducation et la formation.

Notre mouvement s'est vu attribuer des compétences dans le secteur commercial où il sera important d'assurer un réel soutien à l'esprit d'entreprise en multipliant les aides pratiques et administratives destinées à accompagner les jeunes entrepreneurs pour mettre leur projet en place. Il s'agira également de veiller à la

préservation des commerces locaux spécifiques, véritables socles de la relance économique.

Autre domaine qui nous échoit, celui de la petite enfance et de l'enseignement. Il nous apparaît nécessaire de multiplier les formules d'accueil et de faire en sorte que l'école ne reste pas pour nos enfants qu'un lieu d'apprentissage de données purement théoriques. L'apprentissage plus précoce d'une seconde langue et le développement de partenariats publics et privés dans les secteurs sportifs et culturels donneront à nos enfants davantage d'atouts. Mieux préparer leur avenir sera pour nous une préoccupation essentielle.

Nous aurons bientôt l'occasion de proposer un budget et, à travers lui, de détailler les lignes maîtresses de la politiques que nous comptons mener.

Pour sa part, et sur l'ensemble de ses prérogatives, le MR a la volonté d'effectuer son action dans la transparence, la consultation citoyenne, l'évaluation permanente, le strict contrôle des coûts...cela dans le respect du citoyen, des membres de l'Administration Communale, de tous nos partenaires politiques...et bien sûr, du groupe politique auquel nous appartenons ».

M.J-M.DUPONT, Bourgmestre-Président

« Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Nous voici arrivés à l'aube d'une nouvelle mandature et, à cette occasion, il est plus que jamais judicieux de situer les grands enjeux auxquels le monde communal sera confronté dans les années à venir ; la plupart de ces enjeux ne sont pas nouveaux, mais les évolutions récentes et les perspectives nouvelles nous imposent de les saisir à bras le corps, car ils auront un impact direct sur l'avenir de nos Communes.

La réforme de l'Etat, qui entraînera sous peu d'importants transferts de compétences, ainsi que la nouvelle loi de financement des régions, auront des répercussions sur les pouvoirs locaux, surtout en matière de financement de certaines politiques. En effet, la Région sera bientôt confrontée à l'immense défi de l'intégration de ces nouvelles compétences, et des arbitrages très importants devront intervenir ; dans ce contexte, j'en appelle aux municipalistes qui siègent à Namur afin qu'ils soient plus attentifs que jamais à la préservation des intérêts du monde local.

L'évolution des finances publiques, bien entendu, laisse entrevoir des perspectives peu réjouissantes : le financement des services de police, encore supportés à 60 % par les Communes, des services d'incendie supportés à 90%, l'aide sociale de plus en plus lourde à supporter pour nos CPAS, tout cela risque de limiter les marges d'investissements pour les Communes, alors que les investissements communaux sont fondamentaux pour l'économie wallonne et l'emploi : pour mémoire, les Communes représentent plus de 50% des investissements publics en Belgique, alors que leur endettement global est inférieur à 5% de la dette globale de l'Etat.

Là aussi, le monde communal est trop souvent injustement décrié, alors qu'aucun niveau de pouvoir n'est autant contrôlé, et que la transparence de son action dans tous les domaines ne souffre aucune discussion.

Un troisième enjeu fondamental est celui du développement territorial ; l'aménagement du territoire constitue une matière complexe, dense, elle comprend le logement, la mobilité, la croissance démographique, l'urbanisation, l'environnement,

la localisation des activités ; un seul exemple : dans les 15 années à venir, la Région Wallonne estime à 200.000 unités les besoins en nouveaux logements sur le territoire : immense défi que les Communes doivent être prêtes à relever, de manière rationnelle et inscrite dans l'exigence de développement durable ; cela nous impose de définir clairement le modèle de développement d'une politique foncière à l'échelle communale ; cela impose aussi que la Région dote les Communes d'outils performants pour atteindre cet objectif.

Développement territorial, politique foncière, maîtrise financière, mais aussi cohésion sociale, développement commercial, amplification des services rendus à la population et renforcement de la participation citoyenne : à Frameries, heureusement, nous ne partons pas d'une feuille blanche : tous ces paramètres ont été identifiés, traités, et traduits en actions concrètes depuis plus de 20 ans, le plus souvent construits sur un large consensus politique.

La nouvelle majorité PS-MR, qui voit le jour en ce moment, inscrira son action des six prochaines années dans cette approche structurante, rationnelle et planifiée : maîtrise financière, consolidation de la cohésion sociale, développement territorial, renforcement de l'attractivité communale par l'amélioration constante du cadre de vie, mais aussi l'amplification de la lutte contre les incivilités de tous ordres qui nourrissent le sentiment d'insécurité : voilà les grands objectifs de cette majorité, que nous déclinerons prochainement de manière opérationnelle dans notre déclaration de politique générale.

C'est à l'échelon communal que la perception de la qualité et de l'efficacité du service public reste la plus sensible pour nos concitoyens : là aussi, des efforts importants ont été accomplis ; ils doivent être poursuivis.

La noblesse de l'engagement public prend tout son sens dans la détermination des mandataires à œuvrer dans le sens de l'intérêt collectif ; à Frameries, cela a toujours été le cas, et je ne doute pas que cette volonté continuera à animer les travaux du Conseil durant les années à venir.

En parfaite cohésion avec l'Administration, que je remercie pour sa disponibilité permanente et la qualité des services rendus à la population, nous relèverons, ensemble, les défis majeurs qui nous attendent ; voilà notre ambition pour tous nos concitoyens ».

Adoption du procès-verbal de la dernière séance (Séance publique)

Il s'agit de la séance du 22 novembre 2012.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document doit être considéré comme adopté s'il n'appelle aucune observation durant la présente séance.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance (Comité secret)

Il s'agit de la séance du 22 novembre 2012.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document doit être considéré comme adopté s'il n'appelle aucune observation durant la présente séance.

Le Secrétaire Communal,

Le Président,

Philippe WILPUTTE.

Jean-Marc DUPONT.